



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2019-047

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2019

# Sommaire

## **Préfecture Hautes-Pyrenees**

65-2019-04-17-002 - ARRETE ACCORDANT LA SUPPLEANCE DES FONCTIONS  
PREFECTORALES A MME LA SOUS PREFETE ARGELES GAZOST LE JEUDI 18  
AVRIL 2019 DE 7H30 A 17H (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2019-04-17-002

ARRETE ACCORDANT LA SUPPLEANCE DES  
FONCTIONS PREFECTORALES A MME LA SOUS  
PREFETE ARGELES GAZOST LE JEUDI 18 AVRIL  
2019 DE 7H30 A 17H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales

Référent juridique

**ARRÊTÉ N° 65-2019-04-17-**

**accordant la suppléance  
des fonctions préfectorales à  
Madame SONIA PÉNELA,  
sous-préfète d'Argelès-Gazost,  
le jeudi 18 avril 2019, de 7h30 à 17h**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de M. Brice BLONDEL, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Samuel BOUJU, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 15 mai 2018 portant nomination en qualité de sous-préfète d'Argelès-Gazost, de Madame Sonia PENELA, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète ;

**Considérant** l'absence simultanée de M. Brice BLONDEL, préfet des Hautes-Pyrénées et de M. Samuel BOUJU, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le jeudi 18 avril 2019, de 7H30 à 17H ;

**Sur** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**ARRÊTE**

---

*Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>*

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10  
courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

**ARTICLE 1** - Madame Sonia PENELA, sous-préfète d'Argelès-Gazost, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales, le jeudi 18 avril 2019, de 7h30 à 17h.

**ARTICLE 2** - Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 17 AVR. 2019

Brice BLONDEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blondel', with a horizontal line drawn through it.